

DÉCISION

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-267310076-20220215-DECCIAS_01_2022-AR

N° 01-2022

Objet : Achat d'un véhicule pour les services du CIAS Cœur de Savoie

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale CŒUR DE SAVOIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n°19-2020 du 22 septembre 2020, donnant délégation de certaines attributions à Madame la Présidente du C.I.A.S. et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui peuvent être passés selon la procédure adaptée,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2122-8 concernant les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant,

Considérant l'offre de la société Francin Automobiles,

DÉCIDE

Article 1 : De signer le devis de la société Francin Automobiles, située 321 rue de la scierie, 73800 FRANCIN pour l'achat d'un véhicule pour les services du CIAS Cœur de Savoie.

Article 2 : Le montant de cet achat est de 13 570,42 € HT.

Article 3 : La Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Savoie et le Percepteur, Receveur Intercommunal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Fait à Montmélian, le 15 février 2022

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

